

Commission de Suivi de Site

MSSA Saint-Marcel 73

Réunion du 24 novembre 2022

à 16h à la mairie de Saint-Marcel

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Préfecture du département de la Savoie

M. Christophe HერიARD
Sous-Préfet d'Albertville

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne
Rhône-Alpes

Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU
Cheffe de l'Unité Interdépartementale des Deux
Savoie

Mme Isabelle CARBONNIER
Inspectrice des Installations Classées

Direction de la Sécurité Intérieure et de la Protection
Civile (DSIPC)

M. Gino GAMBATO
Chargé des risques technologiques – Préfecture de
Savoie

Agence Régionale de Santé (ARS)

Mme Anne-Laure BORIE
Service Santé Environnement – Délégation de la
Savoie

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

M. Christophe BELLENGIER
Chef CSPIBO Moutiers 3 Vallées – représentant du
directeur départemental

Représentants de l'exploitation

MSSA

M. Dimitri RIMBERT
Président

Mme Stéphanie BENOIT
Responsable QSE

M. Guillaume CHEDAL ANGLAY
Directeur Industriel

CSE MSSA

M. Gilles ARTALLE
Secrétaire

CSSCT MSSA

M. Patrick LOPES
Rapporteur

Représentants des collectivités territoriales

Commune de Saint-Marcel

M. Daniel CHARRIERE
Maire

Commune de Hautecour

M. Annie LEDUC

Commune de Notre-Dame-du-Pré

Maire

Mme Jocelyne ABONDANCE POURCEL
Maire

M. Jean Paul DE BORTOLI
1^{er} adjoint

Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains

Association Vivre en Tarentaise

M. Bernard ANDRE
Vice-Président

Association Village des plaines

Mme Claudine TERRAZ
Présidente

Hautecour

M. Hubert CLAREY
Riverain Hautecour

Notre-Dame-du-Pré

Mme Monique CONTAMINE
Riverain Notre Dame du Pré

Personnes excusées :

Conseil Départemental de la Savoie

Mme BLANC-TAILLEUR
EXCUSEE

DIRCE

M. FAURE
EXCUSE

Compte rendu de la réunion

1. Ouverture de la réunion

M. CHARRIERE accueille les participants, fait part du décès de riverains habituellement présents et rappelle les événements de l'année. Mme CARBONNIER propose l'ordre du jour.

M. le Sous-préfet indique que si nouveaux riverains souhaitent intégrer la CSS, cela est possible et souhaitable, car les CSS sont justement organisées pour les riverains.

2. Présentation de la DREAL

Mme CARBONNIER présente les actions conduites par la DREAL sur le site MSSA.

Point sur les mesures foncières du PPRT :

Le droit au délaissement est échu depuis fin 2021. Les sommes consignées ne seront pas mises en œuvre et seront restituées aux co-financeurs. Les riverains qui n'ont pas fait usage de leur droit au délaissement doivent faire les travaux de protection réglementaires dans leurs habitations.

Cela concerne 2 maisons et 2 activités.

Point sur les travaux prescrits par le PPRT

79 riverains sur 88 ont été accompagnés sur cette opération échue en 2021. Pour les logements qui ne se sont pas manifestés, un accord de la DGPR court jusqu'à fin 2023. Si la demande est formulée d'ici là pour les 9 logements restants, les modalités seront vues au cas par cas.

Mme JORSIN-CHAZEAU demande à M. CHARRIERE si la mairie souhaite organiser une relance. M. le Maire répond que 2 familles pourraient être relancées car les 7 autres sont déjà au courant du dispositif. Une aide leur a déjà été fournie pour mettre les dossiers sur les rails. Restent 2 familles à accompagner.

Actes administratifs depuis la dernière CSS

Mme CARBONNIER indique que :

- un arrêté préfectoral a été signé le 16 mai 2022 pour liquidation partielle de l'astreinte journalière liée au surstockage de résidus de sodium et lithium.
- un arrêté préfectoral de mise en demeure a été émis le 18 juillet 2022 pour la réalisation d'une étude sisme. Tous les sites SEVESO étaient soumis à la réalisation d'une telle étude pour fin 2022.
- un autre arrêté de mise en demeure daté du 16 novembre 2022 a été émis concernant le rendu de l'étude sur l'état des milieux et l'analyse des risques sanitaires. Elle devait être réalisée pour fin 2020 mais a pris du retard, notamment à cause de la crise du COVID.

Mme LEDUC souligne que cela fait tout de même deux ans que cette étude « état des milieux » est attendue. Mme TERRAZ demande si les résultats pourront être fournis dès réception.

La DREAL propose que la prochaine CSS soit organisée dès la réception de ces études (sans attendre novembre 2023) pour partager au plus tôt les résultats. La date sera communiquée dès que possible.

Inspection du 21 décembre 2021

Mme CARBONNIER rappelle qu'un programme d'inspection est établi mais que des inspections peuvent aussi être réalisées en cas d'incident/accident.

L'inspection du 21 décembre 2021 fait suite à un incident survenu le 19/12/21 : une explosion s'est produite avec une forte détonation et un dégagement de fumée. Cette inspection a montré qu'il n'y avait pas de non-conformité constatée par rapport à l'arrêté préfectoral.

Cet accident met toutefois en évidence 3 axes de progrès :

- l'information de l'inspection est trop tardive. Il aurait fallu a minima une alerte au niveau de l'astreinte de la DREAL. La remarque a été faite à l'exploitant.
- l'analyse des risques ne faisait pas état des événements initiateurs de cet accident, elle doit donc être revue et approfondie.
- le mode opératoire est insuffisant et inadapté, il est donc à compléter : limiter les quantités de produits, prendre en compte le risque hydrogène lié aux opérations de protection, attendre le refroidissement des culots avant hydrolyse, retrait des culots brisés avant hydrolyse, prise d'échantillons préalable.

L'exploitant a répondu et transmis une analyse des causes. L'origine pourrait être liée à des culots trop chauds mis à l'hydrolyse, des jets d'eau mal positionnés, le mauvais état du panier dans lequel sont stockés les culots ou des culots trop chargés en sodium.

Depuis l'exploitant a mis en place un plan d'actions et il n'y a pas eu de nouveau problème détecté.

Inspection du 8 février 2022

Mme CARBONNIER indique que cette inspection est liée à l'analyse des risques chroniques sur l'air et l'eau, démarche nationale. Un focus sur la thématique eau et sécheresse était pointé même s'il n'était pas encore question d'arrêté sécheresse sur le département.

Concernant l'air :

Les résultats de la surveillance des rejets atmosphériques sont bien transmis par le site et un contrôle inopiné a été fait au mois d'août 2021 pour vérifier la conformité des rejets. Deux non conformités mineures ont été détectées : en poussières pour la tour socrématic et en vanadium sur la tour à soude vanadium.

Une mise en conformité des axes de mesures et trappes des fours Manguin, Comessa, Monsanto et de la tour d'assainissement a été demandée.

Concernant la prévention sécheresse et les rejets dans l'eau :

Les circuits d'eau sur site sont complexes. L'objectif est de limiter les consommations d'eau mais pour l'instant elles ne sont pas enregistrées et ne peuvent donc pas être suivies par l'exploitant.

Il a été demandé à l'exploitant de mettre en place sous deux mois :

- un relevé journalier du prélèvement dans l'Isère,
- un relevé hebdomadaire du prélèvement en eau potable,

Il est attendu un bilan chiffré pour mieux comprendre les flux d'eau et d'étudier la possibilité de mettre en place un dispositif de mesure de débit du rejet global du site.

L'arrêté préfectoral cadre « sécheresse » pour la Savoie du 2 juin 2022 définit certains niveaux d'alerte ou de crise. Chaque exploitant doit identifier les mesures de restrictions d'usages de l'eau additionnelles spécifiques à chaque niveau de crise pour réduire les consommations d'eau en fonction. Ce travail reste à décliner pour MSSA.

Enfin le plan de surveillance des rejets aqueux devra être adapté en fonction des résultats de l'étude d'interprétation de l'état des milieux et de l'arrêté préfectoral du 2 février 1998 modifié.

Inspection du 7 juillet 2022 – sous-traitance (action nationale / régionale), incident de juin 2022

Mme CARBONNIER indique que, dans le cadre d'une action nationale, le thème de cette deuxième inspection en juillet 2022 concernait les risques accidentels et la sous-traitance.

Cette inspection a également été l'occasion de faire un point sur l'incendie survenu en juin 2022 et sur les suites données à la visite du 21 octobre 2021.

Les points notables sont les suivants :

- la rédaction des fiches de vie de Mesures de Maîtrise des Risques Techniques est en cours de finalisation ;
- la gestion des entreprises extérieures est réalisée de manière satisfaisante sur le site ;

- très peu de sous-traitance concerne les opérations sur les mesures de maîtrise des risques ;
- la gestion des permis de feu est à modifier pour :
 - apposer le document "permis de feu" sur la zone concernée
 - tracer la vérification de l'absence de feu couvant par le chef d'atelier. La vérification doit être faite dans les 2h et tracée
 - programmer des exercices d'évacuation et mise à l'abri avec les entreprises sous traitantes
- l'incendie du 14 juin 2022 est lié à un feu d'huile sur un conteneur de sodium suite à la fermeture de la vanne du circuit d'huile et une montée en pression. Ceci a été lié à une erreur de coordination entre la production et la maintenance. L'exploitant a revu ses procédures pour que cela ne se reproduise plus.

Inspection du 14 octobre 2022 – canalisations et appareils à pression

Canalisations :

- le plan de surveillance des canalisations doit être établi en fonction du type de tuyauterie ;
- une portion du chloroduc a été contrôlée. Ce jour-là, le détecteur de chlore n'a pas été visualisé sur la portion : la demande a été formulée de confirmer la présence du détecteur de chlore ;
- lors des contrôles, des « demandes d'intervention » sont émises. A ce jour le tracé des actions engagées par la suite n'est pas systématique. La demande est formulée d'améliorer le suivi des actions engagées suite aux contrôles en précisant ce qui a été réalisé dans la GMAO ;
- concernant le sodioduc, un contrôle visuel bi-mensuel est réalisé. Il est demandé que ce contrôle soit renforcé en modalité et en fréquence.

Appareils à pression :

- la liste réglementaire est bien tenue à jour, quelques compléments à prévoir sur le régime de surveillance et les groupes froids (2 lignes à intégrer au tableau) ;
- contrôle par sondage de plusieurs équipements : une remarque sur l'absence de mention du disque de rupture dans les rapports de vérification. Il est demandé que tous les équipements associés soient bien contrôlés.

Contrôles inopinés

Un contrôle inopiné des rejets atmosphériques a eu lieu fin août début septembre et montre deux non conformités :

- la valeur limite d'émission pour les poussières de 5 mg/m³ est dépassée pour la tour Socrématic avec une valeur à 7 mg/m³ ;
- la valeur limite d'émission pour le vanadium de 3 mg/m³ pour la tour à soude vanadium avec une valeur de 3,46 mg/m³.

L'exploitant doit vérifier que les prochaines analyses sont conformes et le cas échéant remettre en conformité ce qui doit l'être.

Le contrôle inopiné sur les tours aéroréfrigérantes (contrôle de l'absence de légionelles) montre que les trois tours sont conformes.

Information des populations

Mme CARBONNIER indique qu'il s'agit de l'information des populations courante ou lors des épisodes de crise.

M. GAMBATO donne les éléments suivants :

Dispositif FR-ALERT :

Un dispositif national FR-ALERT sera opérationnel en Savoie, sous l'égide du préfet, à partir du 1er trimestre 2023. En fonction de la thématique de risque, un logiciel de cartographie permettra de définir un périmètre dans lequel une alerte pourra être adressée à tous les téléphones mobiles présents sur le territoire. Cela permettra d'alerter également les véhicules en transit sur le territoire. Les mobiles, sauf ceux en mode avion ou éteints, recevront un message court, flash, quel que soit l'opérateur. Même si l'appareil est en mode vibreur une tonalité spécifique avec un message court se déclenchera.

Ce dispositif pourra servir à des alertes pour tout type de risques : industriel, attentat, fumée, inondations, rupture barrages, eaux impropres à la consommation...

Le logiciel déterminera des cercles d'alertes ou en fonction de la nature du danger et de la localisation. Cet outil intéressant viendra en complément de ce qui existe déjà. Il ne remplacera aucun dispositif déjà existant. En l'occurrence, les différentes sirènes et dispositifs d'alerte de la population seront bien maintenus. Le déploiement est prévu début 2023. Des communications sont déjà lancées au niveau national, il y en aura aussi au niveau régional.

Journée de la Résilience :

Une journée de sensibilisation a été organisée par le préfet le 13 octobre dernier : la journée de la résilience. Plusieurs actions se sont déployées à St Marcel et Moutiers autour du risque industriel :

- dans les halls d'accueil des mairies, des rappels ont été affichés sur les bons réflexes à adopter ;
- des interventions se sont tenues collègue Jean Rostand auprès de tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} : les élèves ont reçu une information large sur les risques (industriels et d'effacement de barrage notamment) et les différentes sirènes. Ils ont montré un intérêt particulier concernant les risques d'effacement. Les retours ont été positifs.
- Un enseignant de l'école de St Marcel a récupéré les différents supports et les a partagés avec ses élèves pour une sensibilisation.

Comme l'indiquait M. CHARRIERE, les rappels sont importants pour faire la distinction entre les sirènes et connaître les bons réflexes. Les attitudes à adopter sont bien différentes en fonction de l'alerte : se confiner en cas de risque industriel ou trouver un point haut en cas d'alerte barrage. La compréhension de l'alerte est donc primordiale.

Campagnes d'informations 2023 :

Une campagne d'information des populations sera programmée en 2023. Une campagne quinquennale 2018 - 2022 avait été organisée et sera reconduite en 2023 avec nouvelle diffusion des supports d'information.

Pour cette fin d'année, au cas où les nouveaux riverains / habitants n'auraient pas eu ces informations, les supports de la campagne 2018 2022 sont mis à disposition par la commune de St Marcel.

Exercice PPI 2023 :

Des exercices sont organisés chaque année en prévention des risques industriels et technologiques. Il s'agit souvent d'exercices sur table. En lien avec l'exploitant et suite au déclenchement de sirène de cette année, il est prévu d'organiser en 2023 un exercice terrain.

Ce type d'exercice est plus contraignant pour les populations même si les impacts sont limités. Il nécessitera l'intervention de différents services de secours et demande à la population de jouer le jeu : que fait-on ? se mettre à l'abri ? s'isoler ? L'objectif est d'être tous acteurs de notre sécurité et de jouer cet événement pour être prêt.

- ➔ Question de Mme TERRAZ : la commune des Plaines pourra-t-elle être associée à cet exercice ? M. GAMBATO confirme que toutes les communes environnantes seront concernées. Le dernier exercice de ce type datant de 2011, cet exercice permettra de redimensionner les secours si besoin. La participation de tous est attendue.

M. HERRIARD confirme que lors d'échanges récents avec l'exploitant et vu les incidents survenus en 2022, la demande a été faite à MSSA d'être plus proactif avec les services incendie et secours. Il est important de trouver une nouvelle méthode de gestion des premières minutes d'accident pour une information plus rapide. Les échanges sont récents et les réflexions en cours par l'exploitant donc ce sujet sera repris lors de la prochaine CSS, le temps que les méthodes d'intervention se mettent en place.

3. Rapport d'activité de MSSA

M. RIMBERT indique que NIPPON SODA envisage de revendre la société à un fonds d'investissement allemand ICIG (International Chemical Investors Group) qui détient notamment Vynova et Weylcham. ICIG posséderait 100% de l'actif de la holding qui détient MSSA.

Très au fait des matières dangereuses et classification SEVESO, ICIG gère des sites de production de soude, potasse, PVC. Ce rachat pourrait constituer un levier pour améliorer les standards HSE. C'est une bonne

nouvelle pour la maîtrise de risques. Ce groupe produit du chlore et souhaite se diversifier. L'intérêt est donc aussi de sécuriser les débouchés pour le chlore et de développer des synergies industrielles.

Activité de l'entreprise :

L'année 2021 avait été correcte, 2022 a été un peu meilleure (les résultats sont positifs).

Pour 2023, les perspectives sont une demande en sodium et lithium stable mais les interrogations importantes concernent les coûts de l'énergie et des matières premières. C'est manifestement ce qui pilotera le niveau d'activité et un ralentissement est à redouter.

Bilan des actions engagées en matière de prévention des risques chroniques et accidentels :

M. RIMBERT rappelle que de nombreux investissements ont été faits pour l'environnement. La fiabilisation et le déploiement des mesures de maîtrise des risques sont poursuivis.

Diminution des stocks de sodium et lithium :

Ce traitement demande des ressources élevées et font suite aux non conformités relevées en 2019. Depuis les stocks diminuent d'environ 1000 fûts par an. Le reliquat de plusieurs années est traité de manière régulière aujourd'hui. Des investissements sont prévus l'année prochaine, c'est une priorité pour l'entreprise et cela fait partie des axes stratégiques.

Les aléas de production génèrent malheureusement ponctuellement encore trop de résidus.

- ➔ Question de M. HERIARD : l'échéance de 2025 pour ce sujet est-elle toujours d'actualité ? M. RIMBERT confirme que oui, c'est une priorité et le stock de résidus sur le site baisse vraiment depuis 2021.

Diminution des consommations énergétiques :

Le site est soumis à un plan de progrès énergétique et s'engage à réduire les consommations de 3 ou 4 % sur une période de 5 ans. Les actions porteront sur le procédé : renouvellement pour efficacité, gain de productivité.

Par ailleurs, un projet de chaleur urbaine est à l'étude pour valoriser la chaleur fatale et chauffer les villages environnants. Des retours seront faits dans les mois qui viennent.

Travaux pour diminution du bruit :

Des investissements sont faits pour réduire le bruit sur un équipement en particulier suite à une plainte environnementale

Amélioration de la station de traitement des effluents liquides :

200 k€ sont investis.

Amélioration de la formation du personnel :

Une école a été créée avec 2 modules déployés cette année et 4 au total qui permet aux salariés qui entrent sans formation de mieux comprendre les contraintes, les risques... Cela fonctionne bien et MSSA espère avoir des résultats sur le moyen terme.

Interprétation de l'état des milieux :

Comme déjà dit, les résultats bruts seront disponibles à la fin de l'année. MSSA est soumis aux délais de l'INERIS. Une synthèse et un plan d'actions seront élaborés le cas échéant.

Rejets atmosphériques : le suivi est régulier, les rejets sont globalement stables.

Modifications du site et projets en cours :

Cette année est prévu le doublement de la capacité de production de lingots de sodium (pour marché en Inde).

Il était prévu le développement d'une unité de fabrication de HCl en Espagne qui est mise en suspend avec le rachat du site. Ce projet est bien avancé mais pourrait être remis en question par les futurs actionnaires.

Des travaux sont en cours pour améliorer la qualité du chlore produit. La colonne en cours de finalisation correspond à la dernière étape de purification du chlore technique. Cela limiterait les volumes sur site et les camions de transport (qualité meilleure, prix de vente amélioré).

- ➔ Question de M. HერიARD : l'attente évoquée concernant les voies ferrées est dépendante de l'Espagne ? M. RIMBERT confirme que oui, le point qui reste bloquant est autour de Barcelone. L'idée est de faire les livraisons en wagons dès que ce sera fini. A voir si les actionnaires confirment ce projet ou ouvrent de nouveaux débouchés pour le chlore en Alsace, Belgique ou Hollande.
- ➔ Question de M. HერიARD : cette sécurisation aurait-elle une incidence sur les stockages sur site ? Le transport continuerait-il bien par wagons ? M. RIMBERT confirme que ces nouveaux débouchés pourraient en effet permettre une gestion plus fluide des stocks sur site et que le chlore se transporte de toute façon par train.

M. RIMBERT indique également dans les projets de développement et pérennisation de l'activité / voie de diversification :

- une unité à la Rochelle qui produit du méthylate de sodium (utile en pharmacie, bio carburants ou autre). Cette unité est à saturation et il y aurait une opportunité pour augmenter ses capacités. Les études sont terminées et les coûts importants donc la validation finale est attendue pour la fin de l'année.
 - un souhait du site d'augmenter les productions en lithium et sodium métal et de travailler à la limitation des résidus. Le lithium métal produit par le site est très demandé, le site est le seul site de production français. Le volet de valorisation des résidus est de plus en plus un passage obligé, ce qui n'était pas le cas il y a une dizaine d'années.
- ➔ Question de M. HერიARD : quelles seraient les échéances pour la mise en service ? M. RIMBERT indique que la construction à La Rochelle pourrait débuter en 2024.

Incidents et enseignements :

M. RIMBERT confirme que MSSA travaille avec la DREAL sur les incidents dont il a été question en première partie de réunion. Des échanges sont menés avec le SDIS pour réduire le temps d'information instantanée. MSSA espère trouver un fonctionnement qui alertera plus vite.

- ➔ Question de Mme JORSIN-CHAZEAU : quelles étaient les causes de la sirène déclenchée en pleine nuit en juin 2022 ? M. RIMBERT répond qu'il s'agissait d'un dysfonctionnement de la carte qui a été remplacée. Il n'y a pas eu d'autres problèmes depuis. L'exercice prévu l'année prochaine sera utile pour exercer les populations. On s'est rendu compte que quand la sirène a retenti peu de gens ont eu les bons réflexes.
- ➔ Question de Mme CONTAMINE : pour le premier incident évoqué, j'ai vu un dégagement avec une forte émission de poussière. Cela nous a inquiétés. De quoi s'agissait-il ? Était-ce potentiellement dangereux ? Mme JORSIN-CHAZEAU rappelle que pour les poussières il n'y a pas de seuil de toxicité. M. RIMBERT clarifie les différences entre poussière / fumée / pollution.
- ➔ Question de Mme TERRAZ : le matin, les émissions du site ne se mélangent pas avec l'air. Quelle est leur nature ? M. RIMBERT indique que c'est surtout lié à la météo. Il n'y a pas de dégagement permanent au niveau du site et ce n'est pas toxique. Mme CARBONNIER évoque les changements de diaphragmes notamment le matin.
- ➔ Question de M. ANDRE : est-ce que le rythme 700 fûts par an va permettre de tenir l'échéance ? M. RIMBERT confirme qu'il faut accélérer un peu la cadence pour y arriver pour 2025.
- ➔ Question de M. ANDRE : il était question de passer au gaz naturel localement, où en est ce projet ? M. RIMBERT confirme que ce projet est regardé avec intérêt par MSSA car cela enlèverait le risque propane et sécuriserait le site sans générer de consommation supplémentaire. M. HერიARD indique

que pour l'instant ce projet n'est pas financé et cela coûterait très cher. Les élus du territoire n'ont pas encore trouvé, malgré leur implication dans de nombreuses instances, l'assistance pour boucler le financement.

- ➔ Question de M. ANDRE : la création d'un réseau de chaleur vous semble-t-elle une solution intéressante ? Où en êtes-vous ? M. RIMBERT répond que les études sont toujours en cours. Ensuite le raccordement sera à étudier et chiffrer également. Plus d'éléments seront disponibles mi 2023. M. RIMBERT souligne que MSSA va suivre ce projet vertueux, que cela fait partie de leurs objectifs mais qu'il faudra le financer. M. CHARRIERE confirme que ce projet est suivi par la Mairie qui doit sélectionner un bureau d'études pour l'accompagner sur ce sujet. M. HÉRIARD fait le lien avec UGITECH à Ugine qui met en place ce type de réseau. Cela apporte un complément à la chaufferie de la ville depuis les process de l'usine et cela fonctionne bien. Il souligne que cela réduirait les besoins de gaz domestique. Mme JORSIN-CHAZEAU indique que l'ADEME est intervenue financièrement au titre du fond chaleur et demande quelle serait la principale source de chaleur sur le site MSSA ? M. RIMBERT répond que c'est l'électrolyse dont l'énergie fatale serait valorisée. M. ANDRE demande si cela nécessiterait un changement du système de refroidissement ou si la collecte de la chaleur au niveau des cellules existe déjà. M. ANDRE constate qu'aujourd'hui les calories partent dans l'air. M. RIMBERT confirme que cela nécessiterait des modifications. MSSA va se rapprocher d'UGITECH.
- ➔ Question de M. ANDRE : D'où vient la quantité d'eau consommée importante et le ratio limitant la consommation d'eau aux tonnes de sodium produites ? est-ce optimisé ? Mme JORSIN-CHAZEAU précise que cette valeur ne vient pas d'un dossier de réexamen ni d'une analyse des meilleurs techniques disponibles. Il s'agit effectivement d'une donnée exploitant qui avait fourni le meilleur ratio possible. Mais cette donnée date de l'arrêté préfectoral initial de 1999. La DREAL fera un point avec les suivis demandés à l'exploitant sur la partie risques chroniques pour rendre compte du positionnement par rapport à cette valeur de consommations d'eau. M. RIMBERT confirme que c'est une donnée globale de consommation du site et qu'elle ne concerne pas que le process.
- ➔ Question de M. CHARRIERE : concernant les brûlures constatées en 2019 sur des feuillages : le dossier est-il fermé ? Le rendu était prévu pour fin septembre 2020. Mme JORSIN-CHAZEAU précise que c'est justement l'étude IEM évoquée qui répondra à cette question et qui sera restituée à la prochaine réunion.

4. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, Monsieur CHARRIERE remercie les participants et lève la séance.